
PROCÈS-VERBAL — CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024 À 19 H H À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Sont présents :	Madame Audrey Allard	Représentante des parents
	Madame Lyza Frenette	Représentante des parents
	Madame Janie Gauthier-Dumas	Représentante des parents
	Madame Mélanie Poirier	Représentante des parents
	Madame Geneviève Miron	Représentante du service de garde
	Madame Chantal Leblanc	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Maryline Légaré	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Caroline Noël	Représentante du personnel, enseignante

Sont également présentes à la table du conseil d'établissement :

Madame Geneviève Boulanger	Directrice
Madame Mélanie Petitclerc	Directrice adjointe

Est absent :	Monsieur Gilles Bussière	Représentant des parents
--------------	--------------------------	--------------------------

1. Présences et quorum

La directrice de l'école, madame Geneviève Boulanger, ouvre la séance à 19h05 après avoir constaté qu'il y a quorum. La prise de présence est effectuée par la direction. Un tour de table est effectué pour les présentations.

2. Questions du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lyza Frenette, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 octobre 2024, tel que présenté.

L'ordre du jour se trouve à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024

079-CE
151024-02

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Caroline Noël, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024, tel que proposé.

Une copie de ce procès-verbal se trouve à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024

Aucun suivi

6. Lecture et vérification du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 2024

Madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école, présentera lors de la prochaine rencontre le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 2024.

7. Correspondance

Aucune correspondance.

8. Information de la direction

a) Organisation scolaire 2024-2025

L'organisation scolaire est présentée aux membres du conseil d'établissement. Elle se présente de cette façon, pour un total de 282 élèves.

- Préscolaire 4 ans Madame Alexandra Picotte
- Préscolaire 5 ans Madame Chantal Leblanc / Cindy Bouffard-Guillemette
Madame Marie-Ève Parent
- 1^{re} année Madame Geneviève Desrochers
- 1^{re} année Madame Linda Bouchard / Alexia Beaudry
- 2^e année Madame Laurence Gingras-Dorion
- 2^e année Madame Sara Christelle Baril
- 3^e année Madame Geneviève Milot
- 3^e - 4^e année Madame Julie Rousseau
- 4^e année Madame Maryline Légaré
- 5^e année Madame Annie-Claude Rainville
- 6^e année Madame Joanie Ratelle
Monsieur Olivier Julien

b) Suivi au vécu de l'école

- La rentrée organisée sous le thème «Année 1980!» c'est très bien déroulée. Belle participation de toute l'équipe!
- Robin Roy a été l'invité pour le party de la rentrée.
- Nous sommes présentement à l'organisation de la fête de l'Halloween.
- Il y a une belle implication des élèves dans les comités.
- Plusieurs nouveaux membres dans l'équipe.

c) Projet éducatif

Il y a un gros travail à faire de la part de l'équipe pour la mise en œuvre des moyens.

d) Formation des membres du conseil d'établissement

Pour les nouveaux membres, il est obligatoire de suivre la formation pour les membres du conseil d'établissement. Les capsules et les fiches sont disponibles en ligne. Madame France Leblanc, la secrétaire de l'école vous remettra le lien par courriel.

9. Sujets de discussion

Organisation du conseil d'établissement 2024-2025

a) Mandats du conseil d'établissement et rôle des officiers

Les mandats ainsi que le rôle des officiers sont présentés. Madame Geneviève Boulanger fait le résumé de la régie interne pour expliquer les rôles.

Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection

Pour le poste de président(e) d'élection, madame Geneviève Boulanger propose madame Mélanie Petitclerc qui accepte. Pour le poste de secrétaire d'élection, madame Geneviève Boulanger propose madame Mélanie Petitclerc qui accepte.

b) Élection au poste de président(e)

Pour le poste de président(e) :

Madame Audrey Allard se propose

Madame Mélanie Petitclerc propose la fin des mises en candidature. Toutes les personnes présentes étant d'accord, le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée pour le poste de président(e).

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, madame Audrey Allard est élue par acclamation au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Rosaire pour une durée d'un an.

c) Élection au poste de vice-président(e)

Pour le poste de vice-président(e) :

Madame Lyza Frenette se propose.

Madame Mélanie Petitclerc propose la fin des mises en candidature. Toutes les personnes présentes étant d'accord, le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée pour le poste de vice-président(e).

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, madame Lyza Frenette est élue par acclamation au poste de vice-président(e) du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Rosaire pour une durée d'un an.

d) Nomination d'un (e) secrétaire

Pour le poste de secrétaire :

Madame Geneviève Boulanger se propose

Madame Mélanie Petitclerc propose la fin des mises en candidature. Toutes les personnes présentes étant d'accord, le président d'élection déclare la période de mise en candidature fermée pour le poste de secrétaire.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, madame Geneviève Boulanger est élue par acclamation au poste de secrétaire du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Rosaire pour une durée d'un an.

e) Proposition d'un membre de la communauté

Aucun membre

f) Dénonciation conflit d'intérêts

Un formulaire est présenté aux membres. Celui-ci doit être complété si une décision plaçait un membre du conseil en conflit d'intérêts.

g) Règles de régie interne et calendrier des rencontres

Madame Geneviève Boulanger, directrice, explique les grandes lignes du document déposé.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Chantal Leblanc, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que déposées dont une copie est jointe à l'annexe 3 du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

h) Rapport annuel 2023-2024

CONSIDÉRANT que l'article 74 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement prépare et adopte le rapport annuel ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Miron, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le rapport annuel de l'année 2023-2024 tel que proposé.

Une copie du rapport se retrouve à l'annexe 4 du présent procès-verbal.

i) Résultat de l'exercice financier 2023-2024

Madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école présente le résultat de l'exercice financier 2023-2024. Une copie du document se situe à l'annexe 5.

j) Plan de lutte contre l'intimidation et la violence et reddition de compte

CONSIDÉRANT l'article 83 qui stipule que le conseil d'établissement doit informer annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit rendre compte annuellement de l'évaluation de la réalisation du plan pour contrer l'intimidation à l'école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Geneviève Boulanger, directrice de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Maryline Légaré, il est résolu à l'unanimité d'approuver le document de reddition de compte du plan pour contrer l'intimidation tel que présenté. Une copie du document se situe à l'annexe 6.

k) Activités et sorties éducatives 2024-2025

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les sorties éducatives ;

CONSIDÉRANT la participation des enseignants et des éducatrices à leur élaboration ;

CONSIDÉRANT la pertinence des liens entre le choix des activités et les objectifs visés dans le projet éducatif et le plan de réussite de l'école ;

079-CE
151024-04

079-CE
151024-05

079-CE
151024-06

CONSIDÉRANT le principe pour les coûts relatifs aux activités et aux sorties éducatives 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Mélanie Poirier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les activités éducatives de l'école Notre-Dame-du-Rosaire déposées à l'annexe 7.

I) Paniers de Noël

Madame Geneviève Boulanger informe les membres du conseil d'établissement que l'équipe-école accepte de participer aux paniers de Noël pour les familles défavorisées dans notre région. Afin de maximiser les paniers, des classes seront jumelées.

10. Services de garde La Ribambelle

a) Informations générales

Geneviève Miron, technicienne du service de garde, présente l'organisation actuelle du service de garde. L'aide à la classe a débuté cette année. Deux nouvelles éducatrices sont présentes au service de garde.

b) Sorties et activités

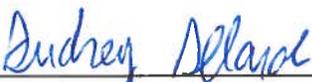
Les activités pour les journées pédagogiques pour 2024-2025 sont présentées. Quatre sorties auront lieu cette année.

11. Affaires diverses

Aucune affaire diverse.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente madame Audrey Allard, accueille favorablement la proposition de madame Geneviève Miron de procéder à la levée de la séance à 20h16.



Signature de la présidente



Date



Signature de la secrétaire



Date